

L'indissolubilité du mariage

Mariage, divorce, remariage et célibat (1)

~ MATTHIEU 19.1-6 ~

Série Matthieu #129, Pascal Denault, 24 mars 2019

INTRODUCTION

- Mt 18 → Relations royaume (*4^e discours*)
- Mt 19 → Relations famille (*1-12 : mariage-divorce-remariage-célibat... 13-15 : enfants*)
 - L'indissolubilité du mariage (v.3-6)
 - La permission du divorce (v. 7-8)
 - L'exception du remariage (v. 9)
 - L'option du célibat (v. 10-12)

LECTURE DU TEXTE ET PRIÈRE D'INTRODUCTION

Matthieu 19.1-12¹ Lorsque Jésus eut achevé ces discours, il quitta la Galilée, et alla dans le territoire de la Judée, au-delà du Jourdain.² Une grande foule le suivit, et là il guérit les malades.³ Les pharisiens l'abordèrent, et dirent, pour l'éprouver: Est-il permis à un homme de répudier sa femme pour un motif quelconque?⁴ Il répondit: N'avez-vous pas lu que le créateur, au commencement, fit l'homme et la femme⁵ et qu'il dit: C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, et s'attachera à sa femme, et les deux deviendront une seule chair?⁶ Ainsi ils ne sont plus deux, mais ils sont une seule chair. Que l'homme donc ne sépare pas ce que Dieu a joint.⁷ Pourquoi donc, lui dirent-ils, Moïse a-t-il prescrit de donner à la femme une lettre de divorce et de la répudier?⁸ Il leur répondit: C'est à cause de la dureté de votre cœur que Moïse vous a permis de répudier vos femmes; au commencement, il n'en était pas ainsi.⁹ Mais je vous dis que celui qui répudie sa femme, sauf pour infidélité, et qui en épouse une autre, commet un adultère.¹⁰ Ses disciples lui dirent: Si telle est la condition de l'homme à l'égard de la femme, il n'est pas avantageux de se marier.¹¹ Il leur répondit: Tous ne comprennent pas cette parole, mais seulement ceux à qui cela est donné.¹² Car il y a des eunuques qui le sont dès le ventre de leur mère; il y en a qui le sont devenus par les hommes; et il y en a qui se sont rendus eux-mêmes eunuques, à cause du royaume des cieux. Que celui qui peut comprendre comprenne.

- Versets 1-2 = transition
 - Mt 4-16 → Ministère Galilée
 - Mt 17-20 → Vers Judée
 - Mt 21-27 → Jérusalem
 - Mt 28 → Retour Galilée
- Plan v.3-6 : (1) Le mariage selon les hommes (2) Le mariage selon Dieu

A. LE MARIAGE SELON LES HOMMES

- Question pharisiens :

Mt 19.3 Les pharisiens l'abordèrent, et dirent, pour l'éprouver: Est-il permis à un homme de répudier sa femme pour un motif quelconque?

- Généralement pharisiens = piège
- «pour l'éprouver» (tenter, piéger)... Comment ?
 - En essayant de montrer que Jésus contredit Moïse...
 - À nouveau : Jésus vs. Moïse...
 - Divorce : Moïse ok... Jésus non...
 - Comme avec 6 antithèses de Mt 5.21-48 (*problème : pas Moïse, mais interprétation Moïse*)
- Texte clé (Bible Semeur)

Deutéronome 24.1-4¹ – Supposons qu'un homme ait épousé une femme et que, plus tard, il cesse de la considérer avec faveur parce qu'il trouve quelque chose d'infâme à lui reprocher. Alors il rédige une lettre de

divorce, il la lui remet et la renvoie de chez lui.² Après être partie de chez lui, cette femme se remarie avec un autre homme.³ Supposons que ce second mari cesse aussi de l'aimer, qu'il rédige à son tour une lettre de divorce, la lui remette et la renvoie de chez lui, ou supposons qu'il meure.⁴ Dans ce cas, le premier mari qui l'a renvoyée n'aura pas le droit de la reprendre pour femme, car elle est devenue impure pour lui, et ce serait une chose abominable aux yeux de l'Eternel. Vous ne chargerez pas de péché le pays que l'Eternel votre Dieu vous donne en possession.

- Examinerons plus tard ce texte (*permission divorce*)
- Arrière-plan pharisiens : 2 interprétations (*question centrale = motif divorce... "chose honteuse"*)
 - Chez pharisiens : deux écoles pensées rabbiniques, établie av. Jésus, mais était encore présente : Hillel (*permissif*) / Shammai (*strict*)... (*Gamaliel petit fils Hillel*)
 - *Hillel* : divorce pour un motif quelconque (*repas brûlé, trouvé plus belle femme*)
 - *Shammai* : divorce permis seulement pour faute morale grave...
- Réaction disciples = Hillel prévalence... (*condition homme égard femme, pas avantageux marier*)
- Notre culture = divorce "pour un motif quelconque" même pour "aucun motif..."
 - *Divorce sans égard faute* → révol. soviétique 1917: *mariage = bourgeoisie (contra-communi.)*
Juridiction mariage/divorce passée Église à l'État...
 - Occident via révolution culturelle années 1960 (*influence communi.*)... Révol. *Tranquille*
 - Canada avant 1968 (*loi divorce*) : 2 raisons divorce : (1) adultère (2) cruauté

Art. 185 Code Civil Bas-Canada (1866-1993) « Le mariage ne peut être dissous que par la mort naturelle de l'un des époux ; tant que les deux vivent, il est indissoluble. » [modifié 1969, abrogé 1980]

- De 1968 à 1986 : *divorce sans égard à la faute...*
- Explosion divorces... (dureté du cœur)
- Mariage selon les hommes :
 - Dissoluble...
 - La seule question : *quels motifs valides pour répudiation?*

B. LE MARIAGE SELON DIEU

- Peu importe les lois de notre pays... Notre Loi = celle de Dieu!
- Voici comment Jésus répond à la question :
- Examinerons deux éléments : (1) *ordonnance créационnelle* (2) *nature perpétuelle*

L'ORDONNANCE CREATIONNELLE DU MARIAGE

- Erreur pharisiens : définissent mariage à partir Moïse... (*nature dissoluble*)

Mt 19.4-5⁴ Il répondit: N'avez-vous pas lu que le créateur, au commencement, fit l'homme et la femme⁵ et qu'il dit: C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, et s'attachera à sa femme, et les deux deviendront une seule chair?

- Correctif Jésus : remonte à l'institution mariage à la création...
 - « *N'avez-vous pas lu* »... Écriture et non tradition... Et non exception de Dt 24...
 - Augustin : *prouve par Moïse (Gn) qu'ils interprètent mal Moïse (Dt)*
 - Comme Ga 3.17: promesse → loi 430 ans après...
 - Mariage défini commencement... ($\alpha\pi'$ $\alpha\rho\chi\eta\varsigma$) *Création = constitution mariage pr toujours*
 - Mariage défini par (1) ce que Dieu fit... (2) ce que Dieu dit... (*naturel + alliaziel*)

CE QUE DIEU FIT

- Litt : « *homme et femme il fit eux* »
- Mariage enraciné ce que Dieu fit : *création biologique mâle/femelle*
- Mariage normatif = hétérosexuel et monogame
- Cette norme = naturelle (*autres unions = contre-nature*)
- Mariage pas constitué par nature seule (*lien naturel : ce que Dieu fit*), mais alliance (*Dieu dit*)

CE QUE DIEU DIT

- Ce que Dieu fit (*nature*) = base pour créer alliance mariage (*Parole*) :
- « *C'est pourquoi homme quittera père-mère, et s'attachera femme, et deux deviendront une seule chair.* »
 - Quitter parents pas divorce... Pas besoin rompre (*lien naturel indissoluble*)... *S'éloigner*
 - Homme n'a pas lien naturel indissoluble avec femme : *doit être créé par ALLIANCE*
 - Créateur unit par alliance : « *s'attachera à sa femme, et les deux deviendront une seule chair* »
 - Pas Adam qui parle, mais Dieu :

Genèse 2.23–24²³ Et l'homme dit: [vœux] Voici cette fois celle qui est os de mes os et chair de ma chair! on l'appellera femme, parce qu'elle a été prise de l'homme. [déclaration d'alliance]²⁴ C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, et s'attachera à sa femme, et ils deviendront une seule chair.

- « *ils deviendront* » = alliance mariage crée un état qui n'existe pas naturellement

LA NATURE PERPÉTUELLE DU MARIAGE

- Conclusion-interprétation Jésus :

Mt 19.6 Ainsi ils ne sont plus deux, mais ils sont une seule chair. Que l'homme donc ne sépare pas ce que Dieu a joint.

- Jésus double conclusion :
 - *Indicatif*: Le mariage est indissoluble par essence « *Ainsi plus deux, mais une seule chair* » (*L'indissolubilité ne réside pas dans notre volonté, mais est objective dans alliance mariage*)
 - *Impératif*: Le divorce n'est pas autorisé « *Que l'homme donc sépare pas ce que Dieu joint* »
- Voici donc la réponse de Jésus à la question sur le divorce...
- Erreur : envisager mariage comme qqch dissoluble...

Jean Chrysostome (c.344-407) Il fait intervenir Dieu encore une fois, en disant : Que personne ne sépare ce que Dieu a uni, montrant ainsi qu'il est contre nature et contre la loi de Dieu de répudier sa femme. Contre nature, parce qu'une seule chair y est partagée; contre loi, parce que Dieu les a unis et interdit de les diviser. [...] Et tout comme il est mal de mutiler la chair, il est injuste de répudier sa femme.

Jean Calvin (1509-1564) Quiconque répudie sa femme se déchire lui-même en morceaux, parce que la force du mariage sacré est telle que le mari et la femme deviennent un seul homme.

- Inversement : « *celui qui aime sa femme s'aime lui-même* » (**Ep 5.28**)
- Dieu n'a pas créé mariage temporaire, mais permanent... (*indissoluble*)
- S'ils avaient atteint vie éternelle → mariage éternel... (*pas un problème si pas péché*)
- Mais la mort entrée monde → mariage temporel (*pas temporaire... Mariage éternité ??*)
- Impact de la mort sur mariage :

Romains 7.2–3² Ainsi, une femme mariée est liée par la loi à son mari tant qu'il est vivant; mais si le mari meurt, elle est dégagée de la loi qui la liait à son mari.³ Si donc, du vivant de son mari, elle devient la femme d'un autre homme, elle sera appelée adultère; mais si le mari meurt, elle est affranchie de la loi, de sorte qu'elle n'est point adultère en devenant la femme d'un autre.

1 Corinthiens 7.39 Une femme est liée aussi longtemps que son mari est vivant; mais si le mari meurt, elle est libre de se marier avec qui elle veut; seulement, que ce soit dans le Seigneur.

- La chute a grandement affecté l'indissolubilité originelle...
- Prochains versets = *mariage pas seulement affecté par la mort, mais péché...* (*essentiel tenir compte*)
- Terminons sur une note positive
 - Christ veut envisagions d'abord mariage selon l'intention 1^{re} Créateur
 - Union homme-femme = magnifique et bénéfique (*pas bon homme seul... procréation...*)
 - Au milieu des confusions, notre meilleur argument = mariage honoré (**Hé 13.4**)
 - Nos mariages doivent servir à révéler un grand mystère :

Éphésiens 5.31–32³¹ C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, s'attachera à sa femme, et les deux deviendront une seule chair.³² Ce mystère est grand; je dis cela par rapport à Christ et à l'Eglise.

- Mariage réussi = évangélisation (*témoignage amour et alliance indissolubles*)
- Méditons modèle Christ-Église pour réussir nos mariages...

J.C. Ryle (1816-1900) Il est clair, suivant la teneur de ce passage, que la relation du mariage doit être hautement respectée et honorée par les chrétiens. C'est une relation qui a été instituée au paradis, au temps de l'innocence de l'homme, et qui est une figure particulière de l'union mystique entre le Christ et son Église. C'est une relation qui aura certainement la plus grande influence sur ceux qu'elle réunit, pour le bonheur ou le malheur, pour le bien ou le mal. Une telle relation ne devrait jamais être envisagée de manière inconsidérée, à la légère ou avec insouciance, mais de manière sobre, prudente et avec toute la considération requise.

Genèse 2.18-25

QUESTIONS POUR LES ENFANTS

Nom : _____ Date : _____

Titre : _____

Passage de la Bible : _____

1. De quoi parle ce message?

2. Quels sont les principaux points du message?

3. Qu'est-ce que l'indissolubilité du mariage?

- a. Il s'agit de l'impossibilité d'avoir un mariage parfait.
- b. Il s'agit de l'impossibilité d'annuler l'alliance du mariage.
- c. Il s'agit d'un autre mot pour dire divorce.

4. Vrai ou Faux?

- | | | |
|--|------|------|
| ○ Les pharisiens croyaient à l'indissolubilité du mariage. | Vrai | Faux |
| ○ La Bible enseigne le divorce sans égard pour la faute. | Vrai | Faux |
| ○ Il faut définir le mariage à partir de Genèse 2 et non Deutéronome 24. | Vrai | Faux |
| ○ Jésus rejette le divorce parce que l'union créée par Dieu ne peut pas être détruite. | Vrai | Faux |
| ○ Même la mort ne peut pas détruire l'union du mariage. | Vrai | Faux |

5. Quelle relation le mariage doit-il refléter?

QUESTIONS ET NOTES POUR LES ADULTES

L'indissolubilité du mariage – Mt 19.1-6

1. Quel est le contexte biblique et rabbinique derrière la question des pharisiens?

2. Pourquoi, selon les hommes, le mariage permet-il le divorce?

3. Quel rapport doit-il y avoir entre Dt 24 (*le divorce*) et Gn 2 (*le mariage*)?

4. Comment Dieu détermina-t-il le mariage par ce qu'il *fit* et *dit*?

5. Quelle est la conclusion de Jésus à propos de l'institution du mariage?

Notes d'étude et de lecture

REMARQUES

v.1-2

- Transition...
- Ch. 18 Église ; Ch. 19 Famille

v.3

- Éprouver (tenter) *πειράζω* ; BDS “ avec l'intention de lui tendre un piège. ”
- Est-il permis (*ἔξεστιν*) verbe impersonnel 3 sing. BDAG : ①to be authorized for the doing of someth. *it is right, is authorized, is permitted, is proper.* ② to be within the range of possibility, *it is possible*
- Répudier (*ἀπολύω*) et non simplement *λύω* délier... Plusieurs sens... BDAG :
 - to grant acquittal, *set free, release, pardon*
 - to release from a painful condition, *free*
 - to permit or cause someone to leave a particular location *let go, send away, dismiss*
 - to grant a request and so be rid of a pers. *satisfy* Mt 15:23
 - to dissolve a marriage relationship, *to divorce*
 - mid. to make a departure from a locality, *go away*
- Louw et Nida sur les expressions pour le divorce (*pas de distinction entre divorce légal et séparation*)

Expressions for divorce are often based on terms meaning literally ‘to send away,’ ‘to separate from,’ or ‘to leave one another.’ However, in a number of languages idiomatic expressions are employed, for example ‘to send him off with his clothes,’ ‘to untie the knot between them,’ or ‘to throw away her hearthstones.’

Some persons have attempted to make an important distinction between *ἀφίημι* in 1 Cor 7:11, 13 and *χωρίζω* in 1 Cor 7:15 on the assumption that *ἀφίημι* implies legal divorce, while *χωρίζω* only relates to separation. Such a distinction, however, seems to be artificial.

- Pour toute (quelque) raison? (*πᾶσαν αἰτίαν*)

v.4

- N'avez-vous pas lu (Jésus en appelle aux Écritures et non à la tradition)
- Le Créateur (*ὁ κτίσας*) = le créant... participe aoriste
- *ἀπ’ ἀρχῆς ἄρσεν καὶ θῆλυ ἐποίησεν αὐτούς* ; depuis le commencement homme et femme il fit eux...

v.5

- et dit (**καὶ εἶπεν**)... L'ordonnance créationnelle du mariage est enracinée dans ce que Dieu fit (création biologique mâle/femelle) et ce que Dieu dit (institution du mariage monogame et permanent). En Genèse 2.24 ce n'est pas Adam, mais Dieu qui parle.
- Quittera (*καταλείπω*), pas divorcer... pas lié aux parents par alliance, mais par lien naturel qui ne peut être brisé
- S'attachera (*κολλάω*)... 12x NT ; s'attacher, s'associer, se joindre, s'unir, s'approcher...
- « et ils deviendront une seule chair » (*καὶ ἔσονται οἱ δύο εἰς σάρκα μίαν*)... On devient une seule chair... le mariage nous fait passer dans un nouvel état.

v.6

- Ainsi... donc... (*ώστε... οὖν...*) Jésus tire une double conclusion actuelle du mariage originel

- Conclusion ontologique : Ils ne sont plus deux mais un (*οὐκέτι εἰσὶν δύο ἀλλὰ σὰρξ μία*)
- Conclusion pratique : Ce que Dieu a uni, que l'homme ne le sépare point (*ὁ θεὸς συνέζευξεν ἄνθρωπος μὴ χωριζέτω*)
- Unit, joint... (*συζεύγνυμι*) : joindre en faisant une paire... *ind. Aoriste actif (définitif)*
- Sépare, divorce... (*χωρίζω*) : diviser, séparer... *imp. Présent actif (continuel)*

COMMENTAIRES BIBLIQUES

JIM BUTLER

- Transition entre chap. 18-19

The Fourth Discourse is over and the Lord and His disciples depart Galilee for Judea. In ch.18, the primary emphasis was upon ecclesiastical matters and ch.19 is about domestic matters (everyday affairs).

- Ordonnance créationnelle du mariage et tolérance postlapsaire

God ordained marriage in the Garden of Eden for the mutual benefit of man and woman and that union was to be permanent. Because of sin, God provided legislation to provide redress for the innocent party in marriage, which includes divorce and remarriage. This is similar to killing, slavery, warfare, and polygamy (for instance). **In the Garden, there was no need for legislation concerning warfare because it was not the original intent that men killed other men; however, because of sin, God provided legislation for “post-fall” ethical situations.**

- But des pharisiens: mettre Jésus dans même genre de difficultés que JB avec Hérode...

The region was under Herod the tetrarch. If they could show Jesus as holding to the same view that John the Baptist did (“It is not lawful for you to have [his brother’s wife]”), perhaps He would lose His head likewise.

- Hillel vs. Shammai (et les disciples)

The rabbi Hillel promoted a liberal view which allowed a man to divorce his wife for such trivial things as spoiling a meal, or even because he found a prettier woman he wanted to be with.

The rabbi Shammai took a more conservative approach and held that only “unchastity” was a reason for divorce.

The disciples themselves give evidence that they were of Hillel; note v.10.

- **Deux principes herméneutiques à propos du mariage et AT**

- (1) the Lord appeals to antecedent (previous) revelation
- (2) the Lord approaches the question the way men ought to: look at the original intent, not the permission granted

- Triple but du mariage:

- 1 – companionship (Gen 2:18)
- 2 – sexual intimacy (Gen 2:24-25; 1 Cor 7)
- 3 – procreation (Gen 1:28)

- L’erreur principal du mariage permanent :

- (1) the position fails to differentiate the pre-fall and post-fall situations

■

F. DALE BRUNER

- L’intention originelle du mariage hétérosexuel et monogame :

“If God had supremely intended solitary life, God would have created humans one by one; if God had intended polygamous life, God would have created one man and several women (Chrysostom, 62:1:382); if God had intended homosexual life God would have made two men or two women; but that God intended monogamous heterosexual life is shown by God’s creation of one man and one woman. Then by immediately

commanding the two to reproduce, God showed that he honored their sexual union and that this union is good and his will.”

CALVIN

- Faire un = indissolubilité du mariage

Whoever divorces his wife tears himself in pieces, because such is the force of holy marriage, that the husband and wife become one man.

R. T. FRANCE

- Les deux sont une seule chair

The God who first designed humanity in two sexes also laid it down...that those two sexes should come together in an indissoluble union of ‘one flesh,’ a union which takes precedence over even the close relationship of a man with his parents. The union is depicted in the vivid metaphor of Geneses as one of ‘gluing’ or ‘welding’ – it would be hard to imagine a more powerful metaphor of permanent attachment.

- L’impératif de ne pas séparer l’homme et la femme

The argument here is expressed not in terms of what cannot happen, but of what **must** not happen: the verb is an imperative, ‘let not man separate.’ To break up a marriage is to usurp the function of the God by whose creative order it was set up, and who has decreed that it shall be a permanent ‘one flesh’ union

JOHN OWEN

- Divorce, loi naturelle, parti innocent...

If the innocent party upon a divorce be not set at liberty, then – he is deprived of his right by the sin of another; which is against the law of nature; -- and so every wicked woman hath it in her power to deprive her husband of his natural right.” (16:256)

J.C. RYLE

- Mariage = ordonnance créationnel, indissoluble et à l’image de Christ et l’Église

It is clear, from the whole tenor of the passage, that the relation of marriage ought to be highly revered and honored among Christians. It is a relation which was instituted in paradise, in the time of man’s innocence, and is a chosen figure of the mystical union between Christ and his church. It is a relation which is sure to have the greatest influence on those whom it brings together, for happiness, or for misery, for good, or for evil. Such a relation ought never to be taken in hand unadvisedly, lightly, or wantonly, but soberly, discreetly, and with due consideration. It is only too true, that inconsiderate marriages are one of the most fertile causes of unhappiness, and too often, it may be feared, of sin.

D. A. CARSON

- Le problème synoptique

Although Matthew and Mark are roughly parallel from Matthew 14 to the end, here Luke goes his own way. He pictures Jesus going through Samaria (Luke 9:51–56) and then begins a lengthy series of accounts, some having no synoptic parallel and others appearing to be parallel to earlier material in Mark and Matthew, material Matthew has omitted

- Trois raisons pkoi ce passage est difficile et débattu

(1) it deals with a perennially burning pastoral issue in society and in the church; (2) it includes some notoriously difficult words and phrases (see esp. v. 9); and (3) its relation to the parallel in Mark 10:2–12 is hotly disputed.

- L’intention pharisiennne

Pharisees (see on 3:7) are often found in Matthew’s Gospel testing or opposing Jesus in some way (12:2, 14, 24, 38; 15:1; 16:1; 19:3; 22:15, 34–35). Their “test,” here, is probably delivered in the hope that Jesus would say something to damage his reputation with the people or even seem to contradict Moses. Perhaps, too, they hoped that Jesus would say something that would entangle him in the Herod-Herodias affair so that he might meet the Baptist’s fate.

- Le divorce chez les esséniens

Qumran covenanters, divorce was judged illicit under all circumstances

- Hillel et Shammai

In mainstream Palestinian Judaism, opinion was divided roughly into two opposing camps: both the school of Hillel and the school of Shammai permitted divorce (of the woman by the man: the reverse was not considered) on the grounds of '*erwāt dabār*' ("something indecent," Deut 24:1), but they disagreed on what "indecent" might include. Shammai and his followers interpreted the expression to refer to gross indecency, though not necessarily adultery; Hillel extended the meaning beyond sin to all kinds of real or imagined offenses, including an improperly cooked meal. The Hillelite R. Akiba permitted divorce in the case of a roving eye for prettier women

- Jésus par rapport à Hillel et Shammai

On any understanding of what Jesus says in the following verses, he agrees with neither Shammai nor Hillel; for even though the school of Shammai was stricter than Hillel, it permitted remarriage when the divorce was not in accordance with its own Halakah (rules of conduct) (M. Mishnah *Edoyoth* 4:7–10); and if Jesus restricts grounds for divorce to sexual indecency (see on v. 9), then he differs fundamentally from Shammai.

- Flavius Josèphe = un divorcé

Josephus, for instance, himself a divorcé, was a Pharisee; and in his view divorce was permitted "for any causes whatsoever" (Antiqu. Jos. IV, 253 [viii.23]).

- Différence entre Mt 5 et Mt 19

Thus the setting of the divorce question in this pericope is different from 5:31–32. There divorce is set in a discourse that gives the norms of the kingdom and the sanctity of marriage; here it is set in a theological disputation that raises the question of what divorces are allowed.

- Jésus s'aligne avec prophètes AT

Jesus aligns himself with the prophet Malachi, who quotes Yahweh as saying, "I hate divorce" (2:16), and also refers to creation (2:14–15).

- Deux notions à saisir:

Two profound insights must be grasped.

1. Although Jewish leaders tended to analyze adultery in terms, not of infidelity to one's spouse, but of taking someone else's wife (cf. M *Ketuboth* and M *Kiddushin*), Jesus dealt with the sanctity of marriage by focusing on the God-ordained unity of the couple.
2. Jesus essentially appealed to the principle, "The more original, the weightier," an accepted form of argument in Jewish exegesis (cf. Paul in Gal 3:15–18); and it is impossible to go further back than creation for the responsibilities of mankind.

- Le mariage est plus qu'un contrat... c'est une ordonnance créationnelle

If marriage is grounded in *creation*, in the way God has made us, then it cannot be reduced to a merely covenantal relationship that breaks down when the covenantal promises are broken

- Le texte de Dt 24.1-4 pas tant préoccupé avec « chose honteuse », mais avec remariage avec 1^{er} époux

In other words Moses did not command divorce but permitted it for '*erwāt dabār*' ("something indecent"); and the text is less concerned with explaining the nature of that indecency (the precise expression is found in only one other place in the OT—Deut 23:14, with reference to human excrement) than with prohibiting remarriage of the twice-divorced woman to her first husband.

- Moïse et la permission du divorce

M Mishnah

M Mishnah

Divorce is not part of the Creator's perfect design. If Moses permitted it, he did so because sin can be so vile that divorce is to be preferred to continued "indecency." This is not to say that the person who, according to what Moses said, divorced his spouse was actually committing sin in so doing; but that divorce could even be considered testified that there had already been sin in the marriage. Therefore any view of divorce and remarriage (taught in either Testament) that sees the problem only in terms of what may or may not be done has already overlooked a basic fact—divorce is never to be thought of as a God-ordained, morally neutral option but as evidence of sin, of hardness of heart. The fundamental attitude of the Pharisees to the question was wrong.

■ Quelle est la "chose honteuse" de Dt 24? Probablement pas l'adultère

But what was the "indecency" in Moses' day that allowed for divorce? "Something indecent" could not be equated with adultery, for the normal punishment for that was death, not divorce (Deut 22:22)—though it is not at all clear that the death penalty was in fact regularly imposed for adultery

■ Les quatre principaux problèmes exégétiques avec le v.9 :

1. The first is textual.
2. The second problem concerns the meaning of *porneia*
3. The third problem is why Matthew alone of the synoptic Gospels includes
4. the fourth is just what that clause means.

○ Résumé sur l'usage de "porneia" et la relation entre Moïse et Jésus

It seems best, then, to permit both *porneia* and the except clause to retain their normal force. Jesus is then saying that divorce and remarriage always involve evil; but as Moses permitted it because of the hardness of men's hearts, so also does he—but now on the sole grounds of *porneia* (sexual sin of any sort). The principal exegetical difficulties surrounding this view may be treated as follows

○ L'exception, l'adultére et la chose honteuse

Formally Jesus is abrogating something of the Mosaic prescription; for whatever the '*erwsat dabar*' ("something indecent") refers to (Deut 24:1), it cannot easily be thought to refer to adultery, for which the prescribed punishment was death. [...] Jesus' judgments on the matter are therefore both lighter (no capital punishment for adultery) and heavier (the sole exception being sexual sin).

○ L'indissolubilité demeure et la clause d'exception n'oblige pas le divorce

This exception is not in contradiction with Jesus' strong words in vv. 4–8, despite frequent insistence on the contrary. [...] Sexual promiscuity is therefore a de facto exception. It may not necessitate divorce; but permission for divorce and remarriage under such circumstances, far from being inconsistent with Jesus' thought, is in perfect harmony with it.

○ La divergence et l'harmonie synoptique

Mt-Mc-Lc... Certainly, on the interpretation adopted here, Matthew and Mark-Luke have this in common—they abrogate any permission for divorce in Deuteronomy 24:1 if that permission extends, or is thought to extend, beyond sexual sin.

JÉRÔME

■ Le piège des pharisiens:

That they might have Him as it were between the horns of a syllogism, so that, whatever answer He should make, it would lie open to cavil. Should He allow a wife to be put away for any cause, and the marriage of another, he would seem to contradict Himself as a preacher of chastity. Should He answer that she may not be put away for any cause whatsoever, He will be judged to have spoken impiously, and to make against the teaching of Moses and of God.

■ Dieu se contredit-il en autorisant le divorce par la suite?

What He says is to this purpose. Is it possible that God should so contradict Himself, as to command one thing at first, and after defeat His own ordinance by a new statute? Think not so; but, whereas Moses saw that through desire of second wives who should be richer, younger, or fairer, that the first were put to death, or treated ill, he chose rather to suffer separation, than the continuance of hatred and assassination. Observe

moreover that He said not God suffered you, but, Moses; shewing that it was, as the Apostle speaks, a counsel of man, not a command of God. (1 Cor. 7:12.)

CHYRSOSTOME

- Divorce = mutilation:

And as it is a wretched thing to cut the flesh, so is it an unjust thing to put away a wife.

- Divorce = Contre nature et contre commandement

He brings in God yet again, saying, *What God has joined, let no man put asunder*, shewing that it is against both nature and God's law to put away a wife; against nature, because one flesh is therein divided; against law, because God has joined and forbidden to sunder them.

- Il s'agissait d'une permission à regret et non d'un précepte positif :

Therefore said He well, Moses suffered, not commanded. For what we command, that we ever wish; but when we suffer, we yield against our will, because we have not the power to put full restraint upon the evil wills of men.

AUGUSTIN

- Jésus prouve par la loi que les juifs interprètent mal Moïse

Behold now out of the books of Moses it is proved to the Jews that a wife may not be put away. For they thought that they were doing according to the purport of Moses' law when they did put them away.

DESCRIPTION ET QUESTIONS

DIFFUSION EN DIRECT : <https://www.unherautdansle.net/sermon-2019-03-24/>

TITRE : #129 L'indissolubilité du mariage – Mariage, divorce, remariage et célibat (1) – Mt 19.1-6

DESCRIPTION : Le chapitre 19 de Matthieu s'ouvre avec un tout nouveau contexte : celui du divorce et remariage. C'est l'occasion pour Jésus d'enseigner sur l'ordonnance sacrée du mariage. Nous prendrons quelques semaines pour étudier les paroles du Seigneur concernant le mariage, le divorce, le remariage et le célibat. Dans cette première étude, nous verrons que le mariage est une ordonnance créationnelle qui ne devait pas être dissoute.

STRUCTURE

- A. Le mariage selon les hommes
- B. Le mariage selon Dieu
 - *L'ordonnance créationnelle du mariage*
 - *La nature perpétuelle du mariage*

QUESTIONS

1. Quel est le contexte biblique et rabbinique derrière la question des pharisiens?
2. Pourquoi, selon les hommes, le mariage permet-il le divorce?
3. Quel rapport doit-il y avoir entre Dt 24 (*le divorce*) et Gn 2 (*l'institution du mariage*)?
4. Comment Dieu détermina-t-il le mariage par ce qu'il fit et dit?
5. Quelle est la conclusion de Jésus à propos de l'institution du mariage?